

# FORMATION :

## Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole

<p><b>Le métier</b></p>	<p><b>Le responsable d'entreprise agricole</b> pilote une entreprise agricole en toute autonomie. Il est responsable de ses prises de décision, de la mise en œuvre de son système de production. Il a des activités pratiques : conduite de divers matériels, utilisation de logiciels, soins aux animaux et aux cultures... Il a également des activités intellectuelles : gestion, management, animation de réunions ... Le responsable d'entreprise agricole est polyvalent, ses compétences multiples doivent lui permettre de s'adapter à l'évolution très rapide de son métier. Pour cela, il doit savoir s'informer et insérer son entreprise dans son territoire.</p>
<p><b>Profils et prérequis</b></p>	<p><b>Pour la formation BPREA, diplôme de niveau 4, les conditions d'entrée sont les suivantes :</b></p> <p>Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins. Ils doivent justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date de la dernière unité capitalisable permettant de délivrer le brevet professionnel. Ces candidats doivent également justifier, lors de l'entrée en formation, de la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ou d'un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de même niveau ou d'un niveau supérieur.</p> <p>Si les candidats ne satisfont pas aux exigences de diplômes, ils doivent attester, avant l'entrée en formation, soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, ou volontariat à temps plein en lien avec la finalité du diplôme postulé, soit de l'équivalent de trois années à temps plein.</p> <p>Le candidat doit en outre avoir un projet d'installation agricole à court ou à long terme, sans nécessairement avoir en sa possession le lieu définitif de cette implantation.</p>
<p><b>Objectifs de la formation</b></p>	<p><b>Obtenir le diplôme du BPREA</b>, constitué de 7 UC (Unités Capitalisables). Diplôme permettant d'obtenir la capacité à l'installation et ainsi d'être éligible aux aides à l'installation.</p> <p>Il s'agit de <b>professionnaliser</b> les futurs chefs d'entreprises agricoles. Des situations d'apprentissages ont été élaborées, à partir des capacités qui constituent les UC, conformément au référentiel. Nous souhaitons permettre à l'apprenant d'acquérir les compétences techniques, nécessaires à son activité future, mais également de construire son projet d'installation. Ce dernier, est le « fil rouge » de la formation, car il balaie tous les thèmes présents dans le référentiel, pour permettre l'acquisition des capacités constituant le diplôme.</p>
<p><b>Supports de formation</b></p>	<p><b>Deux supports de formation</b> sont proposés, en fonction des projets des apprenants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Polyculture-élevage : ovin, bovin, porc et volailles</li> <li>• Production maraîchère : production sous serre et de plein champ.</li> </ul>

<p><b>La durée</b></p>	<p><b>Période de formation :</b> 9 mois, entrée cadensée.  <b>Lieu de formation :</b> CFPPA d'Ahun                  Pour un <b>parcours complet</b> la formation BPREA a une <b>durée totale de 1 220 h : 1010 h en centre et 210 h en entreprise</b>. Concernant la période en centre, elle inclut 70 h de formation pratique sur l'exploitation de l'établissement, pour les thèmes de la production et de la commercialisation.</p>
<p><b>Contenu de la formation</b></p>	<p><b>La formation théorique :</b> les situations d'apprentissage ont été élaborées en fonction des Situations Professionnelles d'Evaluation (SPE). La formation n'est donc pas disciplinaire, mais thématique privilégiant ainsi la professionnalisation des apprenants. Les thèmes sont : l'installation ou l'optimisation d'une entreprise agricole existante, la conduite de production, la commercialisation, la négociation. En outre, 2 thèmes sont à choisir parmi les suivants : agrotourisme, transformation de PAM, production d'énergie renouvelable, pastoralisme, conduite d'engins agricoles ou de chantier. D'autres modules peuvent être suivis avec d'autres centres, dans le cadre de l'individualisation.  <b>Formation pratique :</b> 6 semaines de stage réparties dans le calendrier de formation en fonction des travaux agricoles. 2 semaines sont incluses dans le planning, sous forme de demi-journées pour des activités pratiques sur l'exploitation de l'établissement.</p>
<p><b>Evaluation</b></p>	<p>Pour obtenir le diplôme, il faut valider toutes les Unités Capitalisables. Ce sont les SPE (Situations Professionnelles d'Evaluation) qui le permettent.                  SPE 1 : Créer ou optimiser une entreprise agricole en cohérence avec le territoire.                  SPE2 : Conduire une production (en polyculture-élevage, ou en maraîchage)                  SPE3 : Optimiser les relations commerciales                  SPE 4 et SPE 5 : sont celles des 2 modules à choisir. Leurs intitulés sont les suivants : mettre en œuvre une activité agritouristique, transformer les plantes aromatiques et médicinales, produire de l'énergie renouvelable, produire selon les principes du pastoralisme, conduire les engins en sécurité.                   Le candidat est évalué lors d'un entretien d'évaluation, à l'oral, à partir d'un support écrit qu'il a constitué au cours de sa formation. Le jury est composé de 2 formateurs ou d'1 formateur et 1 professionnel.</p>
<p><b>Certification</b></p>	<p><b>L'obtention du « Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole »</b> se fait après validation des sept Unités Capitalisables, il est délivré par la DRAAF.</p>
<p><b>Méthodes et suivi pédagogique</b></p>	<p><b>La formation est construite autour de modules qui permettent à l'apprenant de construire son projet tout au long de la formation.</b></p>

	<p>Les apprenants, sont systématiquement amenés à s'approprier les cours théoriques, les visites, les interventions extérieures pour les mettre en relation avec leur propre projet. La formation privilégie l'individualisation.</p> <p>Les ateliers pratiques et les stages permettent d'acquérir les gestes techniques. L'expérience acquise est prise en compte lors des retours de stage. Tout au long de la formation, en centre et en entreprise, l'apprenant est amené à mener des analyses, des diagnostics. L'acquisition de cette méthodologie est primordiale pour l'installation et au cours de la vie professionnelle. La démarche individuelle, l'acquisition d'autonomie, sont privilégiées. Cependant, les formateurs assurent un suivi individuel, tout au long de la formation, notamment dans la mise en forme du projet.</p>
<p><b>L'équipe pédagogique</b></p>	<p><b>La coordonnatrice pédagogique de la formation BPREA</b> prend en charge le recrutement des stagiaires, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination du groupe, nomme les formateurs référents chargés du suivi individuel tout au long du parcours.</p> <p><b>Les formateurs/trices</b> sont experts dans leur domaine d'intervention. Ils possèdent tous une expérience dans le domaine de compétence. Une formatrice est « référente social » pour assurer un suivi pour les personnes ayant des difficultés personnelles, périphériques à la formation.</p> <p><b>La place des professionnels dans la formation :</b></p> <p>Notre implantation sur le territoire, nous permet d'avoir des partenariats avec les différentes organisations professionnelles agricoles : Chambre d'Agriculture, MSA, GDS, CER... qui font bénéficier de leur expertise les apprenants, au cours d'interventions, de visites. Le parcours à l'installation est réduit pour les apprenants en BPREA, grâce à des accords avec la Chambre d'Agriculture, c'est la reconnaissance de leur travail dans le cadre de la formation. Les agriculteurs sont également des partenaires privilégiés. Ils accueillent les apprenants sur leurs exploitations pour des visites, ou lors de stages.</p>
<p><b>Le plus de la formation au CFPPA de la Creuse</b></p>	<p><b>Mise en place d'ateliers pédagogiques :</b></p> <p>Durant les périodes en centre, les apprenants ont accès aux ateliers de l'exploitation de l'établissement (production animale et maraîchage) pour acquérir de la pratique y compris en commercialisation. Ils participent à la mise en marché de produits locaux, provenant de l'exploitation de l'EPL, et d'autres agriculteurs. Ils se familiarisent ainsi avec la vente directe, et l'utilisation d'une plate-forme, pour la réservation à distance. Certains peuvent également travailler au dimensionnement et à la mise en place de projets grandeur nature.</p>
<p><b>Coût de la formation</b></p>	<p><b>La formation est intégralement prise en charge par la Région Nouvelle Aquitaine.</b></p>
	<p><b>RNCP 29257</b></p>

<p><b>Mode de financement et voies d'accès au BPREA</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation continue</li> <li>- Contrat ou période de professionnalisation</li> <li>- Apprentissage</li> <li>- Compte Personnel de Formation : code 2161</li> <li>- Plan de formation</li> <li>- VAE</li> </ul>
<p><b>Accessibilité de la formation par les personnes en situation de handicap</b></p>	<p>Notre site de formation est accessible aux personnes handicapées. Nous disposons d'une référente handicap pour vous conseiller et vous orienter.</p> <p>Pour toute personne en situation d'handicap, merci de nous contacter au 05.55.81.48.90 ou par mail à <a href="mailto:caroline.esposito@educagri.fr">caroline.esposito@educagri.fr</a>, afin de pouvoir adapter l'admission à la formation.</p>
<p><b>Locaux mis à disposition</b></p>	<p><b>Le CFPPA vous accueille</b> dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.</p> <p>Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.</p> <p>Les locaux comprennent des salles de cours, des salles informatiques, des plateaux techniques. Le CFPPA est également équipé d'une zone de détente avec distributeurs. Dans l'enceinte du lycée, les apprenants ont accès au réfectoire. Des chambres peuvent-être proposées.</p>
<p><b>Pour plus d'informations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="mailto:francoise.padovani@educagri.fr">francoise.padovani@educagri.fr</a>: coordonnatrice de la formation</li> <li>• <a href="mailto:anne.marceron@educagri.fr">anne.marceron@educagri.fr</a>: adjointe administrative référente de la formation BPREA</li> <li>• <a href="mailto:marine.tourtaud@educagri.fr">marine.tourtaud@educagri.fr</a> : responsable VAE</li> </ul>
<p><b>Nos coordonnées</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CDFAA/CFPPA de la Creuse</b>  <b>Le Chaussadis</b>  <b>23150 AHUN</b>  <b>Tél : 0555814891/05.55.81.48.90</b>  <b>Mail : <a href="mailto:cfppa.ahun@educagri.fr">cfppa.ahun@educagri.fr</a></b></p>